





La plate-forme des agriculteurs bio

17.02.2021

Installations techniques pour l'abattage à la ferme et au pâturage

L'abattage à la ferme et au pâturage pour la production de viande a été autorisé le 27 mai 2020 par le Conseil fédéral. Ceux qui veulent pratiquer l'abattage à la ferme et au



(/fileadmin/_processed_/b/5/csm_1094-cover-merkblatt-hoch-800_93b2a2468c.jpg)

Page de couverture de la fiche technique

pâturage dans leur ferme doivent avoir les installations nécessaires.

Le FiBL a réalisé une fiche technique détaillée sur les bases de l'abattage à la ferme et au pâturage pour la production de viande. Cette brochure de 28 pages présente les raisons d'opter pour ces solutions ainsi que les conditions-cadres juridiques pour l'abattage de bovins dans une entreprise agricole.

Conseils et autres renseignements: Nathaniel Schmid, FiBL

Fiche technique «Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande – Abattage de bétail de boucherie à la ferme sans stress» (https://shop.fibl.org/chfr/1100-mise-a-mort.html) (Boutique du FiBL)

Ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes OAbCV (RS 817.190) (https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20162765/index.html)

Communiqué du Conseil fédéral du 27 mai 2020 sur les nouvelles dispositions dans le droit alimentaire, dont entre autres la «mise à mort des animaux à la ferme ou au pré» (https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79260.html)

Dispositifs d'immobilisation

Pour l'abattage à la ferme, les animaux sont la plupart du temps habitués à être immobilisés dans un dispositif ad hoc placé dans le parcours. Deux firmes ont déjà de telles installations sur le marché.

Dispositifs d'immobilisation de B+M Haus- und Agrotech AG

(https://www.bioaktuell.ch/fileadmin/documents/ba/tierhaltung/Schlachtung/2020-hoftoetung-fangelement-b-und-m.pdf)

(en allemand)

Dispositifs d'immobilisation et de traitement de Krieger

(https://www.bioaktuell.ch/fileadmin/documents/ba/tierhaltung/Schlachtung/2020-hoftoetung-fangelement-krieger.pdf)

(en allemand)



Le dispositif d'immobilisation de B+M peut aussi être ouvert en bas pour qu'il soit facile de tirer en dehors l'animal qui a été étourdi. Photo: FiBL, Eric Meili



Le dispositif d'immobilisation de Krieger peut être fermé par l'arrière en tirant sur une corde. Photo: FiBL, Eric Meili

Remorque d'abattage (de mise à mort)

Ceux qui ne veulent pas suspendre sur place l'animal étourdi mais le saigner dans un box peuvent acheter une remorque d'abattage (de mise à mort). Cet engin peut aussi être acheté en commun par plusieurs producteurs

Documentation sur la remorque d'abattage MSB-AC (/fileadmin/documents/ba/tierhaltung/Schlachtung/2020-schlachtbox-msb-ac-uria-hoftoetung.pdf) (694.9 KB)



(/fileadmin/ processed /6/6/csm msb-ac-aussen-1200 126320308c.jpg)

La remorque d'abattage vue de l'extérieur. Photo: FiBL, Eric Meili



(/fileadmin/ processed /5/0/csm msb-ac-innen-1200 debe89c726.jpg)

Vue de l'intérieur de la remorque d'abattage. Photo: FiBL, Eric Meili

Remorque de transport d'animaux T-Trailer

La T-Trailer est une remorque permettant de transporter l'animal mort de la ferme à l'abattoir. Elle a déjà été homologuée dans trois cantons (Grisons, Soleure et Zurich, état au début septembre 2020). La durée entre la saignée et l'éviscération ne doit pas dépasser 45 minutes. La méthode actuellement la plus commode est de suspendre l'animal étourdi, de le saigner et de le transporter avec cette remorque spéciale. La T-Trailer peut aussi être achetée en commun par plusieurs producteurs.

Documentation sur la remorque T-Trailer (/fileadmin/documents/ba/tierhaltung/Schlachtung/2020-t-trailer-hoftoetung-weidetoetung.pdf)

(2.2 MB) (en allemand)



(/fileadmin/ processed /2/b/csm t-trailer-aussen-1200 a21ecc5992.jpg)

La remorque T-Trailer vue de l'extérieur. Photo: FiBL, Eric Meili



(/fileadmin/ processed /6/b/csm t-trailer-innen-1200 6a81d8f6b5.jpg)

Vue de l'intérieur de la remorque T-Trailer. Photo: FiBL, Eric Meili

Pour en savoir plus

Les formulaires de demande d'autorisations et les check-lists pour l'abattage à la ferme et au pâturage existent en trois langues. Chaque producteur a en outre besoin d'une convention individuelle avec l'abattoir.

Formulaires et modèles: demandes, check-lists (/production-animale/abattage/formulaires.html) (Rubrique abattage)

Dernière actualisation de cette page: 28.01.2021

Vers le haut

Interlocuteur



FiBL

Nathaniel Schmid FiBL Antenne romande Av. des Jordils 3, CP 1080 1001 Lausanne

Tél. 062 865 17 24

Mobile 079 783 67 42

Courriel (mailto:nathaniel.schmid@fibl.org)

www.fibl.org (http://www.fibl.org/)